

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Nord

Canton de Lille 6

MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

Tél: 03 20 17 20 40

Fax: 03 20 17 20 49

4, rue Pasteur

59320 Hallennes-lez-Haubourdin

www.hallennes.fr



Réunion du Conseil Municipal du 9 février 2017

Présents : PAU André - DEFLANDRE Jean Claude - PÉRE Ghislaine - ORTÉGA Frédéric - VANHOUCKE Patricia - LECOMPTE Jean Marc - WILLEBOIS Brigitte - DESAULTY Gérald - CRÉPIN Josiane - NIELSEN Marie Paule - BONNEL Michèle - SILVESTRI Donato - DEFIVES Alain - DURIEZ José - BOUTEVILLAIN Anne Catherine - PETIT Jean Christophe - LIBOSSART Marie Christine - VENANT Stéphanie - DRUART Ludovic - LEBLANC William - PLÉ Coline - DUCLOY Aurélien - LIMOUSIN Guy - GENELLE Véronique

Excusés ayant donné pouvoir : COUPPE Nathalie - RAMDANE Fabienne - BEERNAERT Daniel

I Délibération sur table

On demande si le conseil municipal accepte la délibération déposée sur la table afin de la proposer au vote.

Oui à l'unanimité.

II Commission jeunesse

*Pendant la commission jeunesse, on a parlé du changement d'horaires aux écoles.
Et lors du conseil d'école, l'APE est revenue sur sa position donc il n'y aura pas de changement d'horaires.*

L'argument est le retard au travail pour les parents.

Nous faisons donc une précision par rapport au compte rendu.

M. le Maire dit que nous avons l'aval des 2 directeurs, de l'inspecteur et de l'APE à ce moment là.

III Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Mme Genelle demande si les conseils municipaux sont enregistrés.

Non sauf celui du 30 novembre 2016.

Mme Genelle demandait cela car il y a eu un changement de style.

M. le Maire dit que là c'était du mot à mot et d'ailleurs quelqu'un dans le public l'a enregistré aussi.

Mais on ne va pas revenir sur ce conseil municipal du 30 novembre 2016.

IV Rapport d'Orientation Budgétaire

M. le Maire aimerait beaucoup que les observations soient faites au fur et à mesure du R.O.B et pas uniquement à la fin.

Il faut d'abord situer le contexte macro économique au niveau international et national.

Le pétrole augmente, la situation de l'Europe est critique au niveau économique et sans compter le brexit.

Avantage en 2017, faiblesse de l'euro.

La situation économique en France : la croissance est modérée et

-baisse des dotations,

-soutien de l'état à l'investissement local,

-minoration de DGF de 725 millions pour les communes.

Les charges de personnel

Paye 2016 : 1 858 000 € 51 % du fonctionnement, juste dans la moyenne.

Recettes : assurance maladie

aide de l'état pour les emplois d'avenir

Les recettes sont faibles et le maire s'en félicite car les agents ne sont pas très absents : en bonne santé, conscience professionnelle et camaraderie dans les équipes.

Baisse du nombre d'heures supplémentaire.

Certaines charges sont en hausse : Urssaf et cotisations retraite.

Les charges de personnel représentent 44,77 % du fonctionnement en déduisant les recettes, ce qui est faible.

On a ouvert un nouveau restaurant scolaire mais il faut le nettoyer et l'entretenir.

M. Limousin s'interroge sur les grosses fluctuations des recettes.

Mme Kakol explique : -arrêts maladie qui varient d'année en année, longue maladie

-et emplois aidés qui deviennent des contractuels donc nous avons une perte de recettes à ce niveau là

Dépenses courantes 011

On fait des efforts de mutualisation

Tableau 011 et tableau 011 hors gendarmerie sur R.O.B.

SIVOM : cela augmente car en 2015, il n'y avait qu'un semestre de facturé

Le parc automobile est vieillissant malgré la mécanique faite par M. Desaulty.

Endettement

L'encours est de 850 €/habitants. Cela reste correct mais il y a 2 nouveaux prêts pour la cantine.

Autofinancement

A regarder, surtout le fonctionnement résultat d'exercice et de clôture + 408 000 € seulement. La baisse est constante depuis 2012.

La cause : Baisse des dotations + nouvelles compétences.

En 2017 comme en 2016, on ne pourra pas faire de virement à la section d'investissement.

Fiscalité

Nous sommes un peu en dessous de la moyenne nationale.

Dotations

Baisse de 12,89 % cette année, nous sommes bien en dessous de la moyenne nationale.

Recettes services

+28% très bien car nous récoltons le succès de nos services qui plaisent aux hallennois.

Dépenses de personnel

A contenir en favorisant la formation et les équipements.

Subvention association

On va essayer de maintenir les subventions 2016.

Subvention CCAS

On va essayer de la maintenir au même montant.

Les adjoints ont fait en sorte de minimiser les dépenses

Détail des prêts

Recettes investissement

Excédent reporté : un peu plus de 700 000 €

Amortissement : environ 360 000 €

Effort d'investissement

Nous sommes au dessus de la moyenne nationale.

Nous sommes plutôt contents de participer à l'économie locale.

Projets

-ZAC Habitat : les constructions se poursuivent.

On a 2 ans d'avance.

48 LLS livrés en janvier 2017.

-livraison restaurant scolaire en octobre 2016.

-extension du cimetière : il faut s'occuper des usagers de l'au-delà comme dit la MEL.

M. Limousin voudrait revenir sur quelques chiffres.

« Un examen des chiffres que vous venez de commenter sur les recettes de fonctionnement nous amène à nous interroger sur la crédibilité des budgets prévisionnels.

Lors de la discussion du Budget Prévisionnel 2016, on ne peut pas dire que nos remarques, concernant la sous-évaluation de certains postes, aient été accueillies avec enthousiasme ... c'est le moins que l'on puisse dire.

Et pourtant ... malgré une baisse du Produit de la Fiscalité en 2016 par rapport à 2015, ce produit reste quand même, sauf erreur, supérieur à vos prévisions. En effet, si l'on reprend le Compte Administratif 2015, on y annonce une recette « Impôts et Taxes » d'un montant de 2 131 515 €. Pour 2016, en tenant compte de ce que vous nous dites dans ce Rapport, la recette « Impôts et Taxes » s'est donc élevée à 2 130 022 €, alors que votre recette prévisionnelle était de 2 062 388 €. Nous avons donc un premier écart, réalisations sur prévisions, légèrement supérieur à 67 000 €.

Et pourtant ... lorsque l'on compare l'évolution de la recette « Produits des Services » par rapport aux prévisions, nous pouvons observer une réalisation à 308 225 € pour une prévision à 190 550 €. La réalisation dépasse la prévision de plus de 60%, pour un montant de 117 675 €.

Certes, comme d'habitude, on nous opposera sans doute la diminution des Dotations, Subventions et Participations provenant de l'Etat, du Département et de la CAF ...

Diminution qui est bien réelle, mais qui est quand même « moins pire » que vos propres prévisions. En effet, cette diminution s'élève à 98 118 €, alors que vous l'aviez estimé à 137 593 €, soit un nouvel écart de 39 475 €.

Sur ces trois postes, c'est donc, par rapport à vos prévisions, un écart « positif » de plus de 220 000 €.

J'ai déjà eu l'occasion de dire que la construction d'un budget prévisionnel n'est pas chose facile, qu'il ne s'agit pas d'une science exacte et qu'il n'est pas anormal qu'au niveau des réalisations il puisse y avoir quelques écarts.

Mais admettez quand même qu'un écart de 220 000 € sur trois postes c'est quand même un peu beaucoup et c'est donc toute la crédibilité du budget prévisionnel qui est en cause. »

M. le Maire indique que M. Limousin avait parlé de frilosité là il parle de crédibilité.

Prendre p14, déficit de l'année – 143 331 €, c'est déjà énorme et si on avait été plus près en prévisionnel cela aurait été pire. M. Ortéga dit qu'on n'a pas toutes les notifications quand on fait un budget.

Concernant la DGF, **M. le Maire** dit que sur le BP 2016 il y a une somme mais on reçoit la notification de la DGF en septembre.

Contribution au redressement des finances publiques de l'état – 70 000 € sur cette DGF cette année.

M. Ortéga dit que c'est la 1^{ère} fois qu'on a une baisse des impôts.

M. Limousin considère qu'avec 220 000 € d'écart sur le prévisionnel, est-ce vraiment crédible ?

Vote : Pour = 24 Abstentions = 3 (Véronique Genelle, Guy Limousin, Daniel BEERNAERT)

V 2017/02 : Vacation-Ecole de musique municipale

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2011/37 du 30 juin 2011.

Considérant que les activités de l'école de musique nécessitent au cours de l'année l'intervention de musiciens extérieurs à l'école d'Hallennes (jury d'examen, renfort de l'harmonie lors de concerts, accompagnateur au piano...)

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant de cette vacation si une intervention est requise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de cette vacation à 23 €/heure.

Mme Péré présente la délibération.

Le seul changement, c'est sur les activités faisant l'objet de vacation. On élargit son champs d'application.

Vote : unanimité

VI 2017/03 : Mise en place du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune d'Hallennes lez Haubourdin- « PVE Web »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que, depuis mars 2011, l'Etat déploie sur l'ensemble du territoire des dispositifs informatiques qui permettent aux forces de police et de gendarmerie d'enregistrer les contraventions qu'elles dressent de manière électronique ;

Considérant que, dès aujourd'hui, l'accès au Procès-Verbal Electronique (PVE) est ouvert aux polices municipales qui en font la demande à l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) ;

Considérant qu'afin de mettre en place cette solution de verbalisation électronique, trois offres s'offrent à nous) :

- Par liaison internet sécurisée, ne nécessitant pas l'achat de matériel supplémentaire ;
- Avec le logiciel PVE sur le terminal PSION Workabout Pro, option nécessitant l'acquisition de plusieurs terminaux ;
- Avec un smarphone ou une tablette numérique ;

Considérant que, concernant le procès-verbal électronique, il est proposé de retenir la première option, celle-ci ne nécessitant pas l'achat de périphérique de saisie mobile ; qu'ainsi, les ordinateurs déjà présents au sein des locaux de la Police Municipale permettront d'accéder à l'application web PVE de l'ANTAI ;

Considérant qu'en pratique :

1. L'agent constate et relève l'infraction sur des imprimés banalisés. Il appose alors un avis de contravention sur le pare-brise du véhicule ;

2. Les procès-verbaux sont saisis en fin de patrouille directement par les agents sur l'application PVE Web, sécurisée par un code et un mot de passe agent ; les données de l'infraction sont alors télétransmises au Centre National de Traitement de Rennes (CNT)

3. Le titulaire est identifié par le Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV) ;

4. L'avis de contravention est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire de la carte grise ;

Deux alternatives sont ensuite possible :

a) le contrevenant paie l'amende. Le trésor public procède alors au recouvrement de celle-ci.

b) le contrevenant conteste l'amende. La contestation est alors traitée par l'Officier du Ministère Public au lieu de l'infraction.

Considérant que la mise en place de ce processus nécessite la signature d'une convention avec le Préfet du Département définissant les conditions de sa mise en œuvre ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir délibérer et de se prononcer sur ce dossier:

-en approuvant la convention ci-jointe à passer avec le Préfet du Département relative à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune d'Hallennes lez Haubourdin

-en autorisant Monsieur le Maire à signer avec le Préfet du Département ladite convention

-en habilitant Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

-en informant que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

M. Lecompte dit que cela d'abord été mis en place pour la police nationale et la gendarmerie, le processus de verbalisation électronique est également mis à disposition des police municipales.

Il est destiné à remplacer progressivement la contravention papier. Ce processus conduit par l'Agence Nationale du Traitement Automatisé des Infractions porte sur la dématérialisation complète de la chaîne contraventionnelle qui devient plus rapide et plus sécurisée.

L'intérêt pour la commune est la disposition de la régie tenue par nos policiers car l'infraction est directement transmise au centre national de traitement de Rennes.

Plusieurs solutions sont possibles.

Nous proposons de prendre la moins onéreuse.

M. Lecompte expose le mode de fonctionnement.

M. le Maire dit que l'amende n'est pas versée à la ville mais à l'état.

M. Limousin demande si on a une idée du nombre de PV/an.

M. Lecompte dit que pas vraiment mais moins de 10 / an.

Vote : unanimité

VII 2017/04 : Extension du dispositif de vidéo protection

Considérant que la ville s'est dotée en 2010 d'un système de vidéo protection (délibération 2010/18 du 10/06/2010),

Considérant que 7 caméras sont déjà installées aux abords des bâtiments communaux et ont participé de manière efficace à leur surveillance,

Considérant que la construction d'un nouveau bâtiment jeunesse et l'application de consignes VIGIPIRATE nécessitent l'extension du réseau existant,

Considérant que le coût global estimé de la mise en place de ce dispositif de vidéo protection est de 79 100 € HT.

Cette opération s'effectuera en 3 phases :

La première année : 54 800 € HT

La deuxième année : 13 600 € HT

La troisième année : 10 700 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

-de solliciter une subvention la plus élevée possible dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance

-de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour constituer et signer toutes pièces afférentes à ce dispositif et à la demande de subvention ci rapportant

M. Lecompte explique le dispositif existant à ce jour.

Celui-ci ne suffit plus en raison du nouveau bâtiment et du dispositif vigipirate.

Il explique les 3 phases.

M. Limousin dit que c'est cher.

M. le Maire dit que ce qu'on a déjà mis en place, a permis de réduire la délinquance.

Parfois certaines assurances résilient des villes pour leurs dommages aux biens.

On n'interviendra pas sur le domaine public donc on n'aura certainement pas de subvention.

Groupement de commande sur le matériel avec la MEL : 44 communes déjà adhérentes.

M. Lecompte indique que la grosse différence avec aujourd'hui est que l'on aura une lecture directe de ce qui se passe en temps réel.

Vote : unanimité

VIII 2017/05 : Renouvellement des membres de l'association foncière intercommunale de remembrement d'erquinghem le sec, Escobecques et Hallennes lez Haubourdin

Le bureau de l'association foncière intercommunale de remembrement arrivera au terme de son mandat en mars 2017.

Il est demandé à chacune des communes concernées de désigner 3 propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitant ou non, conformément au code rural et à la décision du Préfet fixant le nombre de propriétaires désignés. Les deux premiers seront titulaires, le troisième suppléant.

Il est rappelé que selon l'article R133.3 du code rural, l'association est administrée par un bureau qui comprend :

- le maire ou conseiller municipal désigné par lui*
- des propriétaires dont le nombre total est fixé par le Préfet et qui sont désignés pour 6 ans, moitié par le conseil municipal et moitié par la chambre d'agriculture, parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement répondant aux conditions fixées à l'article R121.18*
- un délégué du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.*

Plusieurs personnes remplissant les conditions sont proposés par Monsieur le Maire pour être candidats:

- Monsieur Guy Marin, chemin d'Escobecques à Hallennes Lez Haubourdin*
- Madame Marie Thérèse Lemaire née Candeille 25 rue Paul Colette à Santes*
- Monsieur Jean Claude DEFLANDRE, vice président du conseil d'administration du CCAS d'Hallennes Lez Haubourdin*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner :

Comme titulaire :

- Monsieur Guy Marin, chemin d'Escobecques à Hallennes Lez Haubourdin*
- Madame Marie Thérèse Lemaire née Candeille 25 rue Paul Colette à Santes*

Comme suppléant :

- Monsieur Jean Claude DEFLANDRE, vice président du conseil d'administration du CCAS d'Hallennes Lez Haubourdin*

M. le Maire présente la délibération et propose des personnes pour nous représenter à l'AFIR.

IX 2017/06 : Changement de nom d'un chemin

La commune d'Erquinghem le Sec compte actuellement deux chemins différents portant le même nom de chemin des Saules :

- le premier part de la route de Fournes pour rejoindre la Voie Verte de l'ancienne voie ferrée ; il est bordé par des habitations et dessert le centre équestre de la commune.*
- le second est situé au milieu des champs, en zone non constructible, à l'extrême sud de la commune, au bout de la rue du Cornet ; il est limitrophe des communes de Beaucamps Ligny et d'Hallennes lez Haubourdin.*

Pour éviter les confusions en particulier pour des raisons de sécurité pour l'accès au centre équestre d'Erquinghem le Sec, le conseil municipal décide de renommer le chemin des Saules d'Hallennes, en chemin du Brulle.

Cette délibération sera transmise aux communes de Beaucamps Ligny et Erquinghem le Sec et sera appliquée lorsque ces deux communes auront délibéré également pour le même

changement de nom.

M. Ortéga dit que c'est une demande de la ville d'Erquinghem le Sec.

Mme Genelle dit qu'il y a déjà une rue du Brulle à Beaucamps Ligny donc cela va poser problème.

Vote : unanimité

X 2017/07 : Avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers-Exercice 2015

Vu le rapport adopté par le Conseil Métropolitain le 14 octobre 2016 par la délibération n° 16C0676,

Vu la consultation de la commission consultative des usagers des services publics locaux,
Vu les articles L 2224-17-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la communication par le Maire du conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à ce rapport.

M. le Maire indique les objectifs de la MEL : 50 % de recyclage d'ici à 2020.

On est bon élève par rapport à d'autres régions. 654 787 tonnes de déchets.

Les déchets de l'administration sont de 65 387 tonnes en 2015 et 60 144 en 2016.

Encombrants, on est passé d'une collecte en porte à porte à un autre système sur rendez-vous.

Cette année, collecte de sapin de Noël par la ville (134)

Biodéchets des cantines : pas de déchets en sac mais directement dans les poubelles et aspirés par un engin.

159 249 000 € => TEOM

Vote : unanimité

XI 2017/08 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement-Exercice 2015

Vu la délibération n°16C0777 du conseil de communauté du 14 octobre 2016,

Vu les articles L 2224-17-1 et D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Métropole Européenne de Lille a adressé son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'exercice 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de l'adopter.

M. le Maire dit qu'en 2015, sourceo est une régie de production d'eau. 16 usines et 45 millions de produits.

Arrivée d'Iléo, arrivée de la station d'épuration de Marquette.

Investissement de la MEL de 170 millions d'euros pour 1,1 millions d'habitants.

18 châteaux d'eau, 4212 km de réseau.

Il y a beaucoup de travaux pour changer les branchements d'eau.

Prix global de l'eau en augmentation de 1,1 %

3.92 €/m³ et au 01/01/2016 3,84 €/m³.

Vote : unanimité

XII 2017/09 : Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'examen de la gestion de la Métropole Européenne de Lille-Stationnement urbain

La Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport consacré au stationnement urbain, comportant ses observations définitives sur la gestion de la Métropole Européenne de Lille concernant les exercices 2009 et suivants, en application des dispositions de l'article L243-7-II du code des juridictions financières.

Ce rapport a été adressé au Président de la Métropole Européenne de Lille qui l'a présenté à l'organe délibérant.

La chambre doit ensuite l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public afin qu'il donne lieu à un débat en séance de conseil municipal.

Le conseil municipal a pris connaissance de ce rapport.

M. le Maire expose le rapport de la chambre régionale des comptes.

La CRC demande un débat.

Le pouvoir de police en matière de stationnement appartient au maire et non à l'intercommunalité.

La MEL , c'est 10 parcs relais et déplacement pendulaire. 4 délégations de service public.

Vote : unanimité

XIII 2017/10 : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges- Désignation des représentants

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts modifié, Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n°17C0014 du 5 janvier 2017 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 184 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner comme représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges le représentant élu au conseil de la Métropole Européenne de Lille : André Pau

Avec la fusion avec les communes de la communauté de communes des Weppes, il faut revoir toutes les délégations au sein de la MEL.

Dans l'ancienne version, M. le Maire était le représentant. Il repropose sa candidature.

Vote : unanimité

XIV Décision 2017/01 : Résultats du Marché à Procédure adaptée concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la vidéoprotection

Ce marché s'est déroulé du 7 décembre 2016 au 9 janvier 2017.

4 entreprises ont répondu à cet appel d'offre déposé au BOAMP. Trois d'entre-elles sont de grosses entreprises, la quatrième ne peut se prévaloir que de quelques opérations de ce type (Lompret et Lezennes). Elle présente cependant un intérêt de localisation et de coût.

BOULLAND Ph.	5 635,00 €
ALTHING	21 960,00 €
THEVENET	24 438,00 €
AV PROTECT	11 256,00 €

Philippe BOULLAND est le moins cher, c'est le seul qui se soit déplacé pour visiter les infrastructures et tout comme les autres, il propose une réponse aux attentes de la commune.

M. Lecompte explique que dans le souci d'extension du dispositif, l'entreprise choisie par la MEL est Eiffage.

C'est bien trop compliqué pour pouvoir travailler seuls sur ce dossier donc MAPA pour le choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le candidat choisi semble opérationnel sur ce dossier.

Il travaille aussi pour Lompret, Roncq, Lezennes etc...

XV Décision 2017/02 : Choix de l'entreprise pour la réalisation de l'extension du cimetière

Le Marché à Procédure Adaptée s'est déroulé du 16 décembre 2016 au 20 janvier 2017.

C'est l'entreprise Canopée, le maître d'œuvre qui nous assiste sur ce dossier.

7 entreprises ont fait une offre.

L'estimation du maître d'œuvre était de 68 649.60 € TTC.

Les 3 critères de jugement des offres sont :

1- la valeur technique 40 %

2- le prix des prestations 40 %

3- les délais 20 %

Le classement final est le suivant :

1- JARBEAU TERENVI : 92/100

2- SAAE : 90.75/100

3- BRAME Espaces verts : 88.30/100

4- ID VERDE : 78.04/100

5- NORD TP—CVI Inghelandt : 75.30/100

6– STPI : 73.90/100

7– MEV TERENVI : 67.13/100

Le choix se porte sur l'entreprise Jarbeau Terenvi au prix de 53 278.19 € TTC.

Le rapport d'analyse des offres complet est consultable en mairie.

Mme Willebois présente le MAPA et la décision du maire.

Il y aura un mois de préparation et 3 semaines de travaux.